

# VILLE DE ROANNE

## DECISION DU MAIRE

### DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibérations des 23 mai 2020 et 24 mars 2022

#### N° 2023-105

#### COMMANDE PUBLIQUE

- **Construction du nouvel accueil de la Ville de Roanne**
- **Marchés à procédure adaptée passés avec les entreprises SAUTEL, MDTs, B'ALU et P.C.C.**

La Ville de Roanne a lancé une consultation pour la construction d'un nouvel accueil pour les services.

Cette consultation a fait l'objet d'une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

Cette consultation comporte une tranche et est décomposée en 10 lots :

- Lot 1 : Terrassements – VRD / Gros œuvre,
- Lot 2 : Fondations spéciales,
- Lot 3 : Charpente – Couverture / Etanchéité,
- Lot 4 : Murs rideaux,
- Lot 5 : Menuiseries extérieures,
- Lot 6 : Plâtrerie – Peintures / Menuiseries intérieures,
- Lot 7 : Mobilier agencement,
- Lot 8 : Chauffage – CVC / Plomberie,
- Lot 9 : Electricité – CFO/CFA,
- Lot 10 : Forages géothermiques.

Pour les lots 1 et 8, les candidats avaient l'obligation de faire une proposition pour les prestations supplémentaires suivantes :

- Lot 1: PSE 1 : Caniveaux à grille,
- Lot 8: PSE 1 : Gaines perforées.

Le marché est conclu pour une période de 24 mois.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20231009-DEC2023105-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2023

Affichage : 09/10/2023

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 12 juin 2023 à l'ESSOR et sur le site Internet de la Ville de Roanne. La remise des plis était fixée au 19 juillet 2023 à 12 heures (date et heure limites).

Pendant la consultation, 228 dossiers ont été retirés. Au terme de la consultation, 36 candidats ont déposés un pli :

- 1 - VERVAS METAL – 42 Roanne
- 2 - VENTURA AGENCEMENT – 38 Saint-Martin-d'Hères
- 3 - TETRA – 25 Etalans
- 4 - TECHNIPLAK – 42 St-Etienne
- 5 - SARL GARDETTE – 42 Lentigny
- 6 - NGE FONDATIONS – 69 St-Priest
- 7 - M2B – 42 Le Coteau
- 8 - FORAGES CLEMENT – GOURBIERE – 42 Bard
- 9 - MDTS – 69 Mions
- 10 - ROCHARM – 69 Cours
- 11 - ENTREPRISE LYONNAISE DE TRAVAUX SPECIAUX – 69 Chaponost
- 12 - SGC TRAVAUX SPECIAUX – 69 Sainte-Foy-L'argentière
- 13 - ENTREPRISE FERRARD ET COMPAGNIE- 42 St-Etienne
- 14 - PETRUS CROS SN – 42 Firminy
- 15 - METALLERIES DU FOREZ - ETABLISSEMENTS BLANCHET – 42 Montbrison
- 16 - ETS SERRAILLE – 42 Roanne (dépôt annulé)
- 17 - PCC – 42 Le Coteau
- 18 - ETS SERRAILLE – 42 Roanne (dépôt annulé)
- 19 - VIAL – GAYDON – 42 Roanne
- 20 - AUBONNET ET FILS – 69 Cours
- 21 - FRANKI FONDATION – 69 Grigny
- 22 - CLIVIO TRAVAUX PUBLICS – 25 Avoudrey
- 23 - ACHROMA – 42 Le Coteau
- 24 - ETS SERRAILLE – 42 Roanne
- 25 - CREA BOIS – 42 Parigny
- 26 - PYRAMID SAS – 42 Le Chambon-Feugerolles (dépôt annulé)
- 27 - EIFFAGE FONDATIONS – 42 St-Etienne
- 28 - ENTREPRISE SAUTEL – 42 Roanne
- 29 - PYRAMID SAS – 42 Le Chambon-Feugerolles
- 30 - CHRISDECOR – 42 Le Coteau
- 31 - BENETIERE – 42 St-Etienne
- 32 - B'ALU – 71 Iguerande
- 33 - MATTANA SAS – 42 Riorges
- 34 - V.M.V. – 42 Firminy
- 35 - ISOLALYON – 69 Villeurbanne
- 36 - IGEXPO – 25 Besançon

Il a été procédé à l'ouverture des plis et à l'examen des pièces de la candidature par la personne représentant le pouvoir adjudicateur le jeudi 20 juillet 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20231009-DEC2023105-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2023

Affichage : 09/10/2023

Les offres ont été analysées en fonction des critères de jugement suivants :

1°) Prix des travaux : 60 % - notation sur 20 points

2°) Valeur technique : 40 % - notation sur 20 points

Vu les rapports d'analyse des offres annexés à la présente décision, les offres des entreprises suivantes ont été classées comme offre économiquement les plus avantageuses :

Lot 1 : SAUTEL pour un montant de 270 616,43 € H.T., suite à une procédure avec négociation,

Lot 2 : MDTS pour un montant de 49 985 € H.T.,

Lot 4 : B'ALU pour un montant de 139 940 € H.T.,

Lot 6 : P.C.C. pour un montant de 41 016,60 € H.T..

Les lots 3, 5, 7, 8, 9 et 10 ont été déclarés infructueux car les offres étaient inacceptables ou irrégulières.

Ces lots ont été relancés dans le cadre d'une nouvelle consultation en procédure adaptée.

Monsieur le Maire de la Ville de ROANNE,

Vu le rapport ci-dessus,



Conformément à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal,

#### DECIDE

- de retenir comme offre économiquement les plus avantageuses, les entreprises citées ci-dessus ;
- de signer les marchés correspondants ainsi que toutes les pièces afférentes et notamment les différentes modifications pouvant intervenir en cours de marché dans les conditions des articles R.2194-1 à R.2194-9 du Code de la Commande Publique ;
- que les dépenses en résultant seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au budget investissement.

ROANNE, le - 9 OCT. 2023

Le Maire,



**Yves NICOLIN**  
Président de Roannais Agglomération

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20231009-DEC2023105-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2023

Affichage : 09/10/2023